

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de M. Gilbert MAUGIRON, Maire.

Présents : Mme Sandra PILLOTTI, MM. Jérôme BERNARD-BRUNET, Fabrice CALVAT, Quentin CŒUR, Patrick DARNE, Mickaël JACQUET, Didier JOANNAIS, Gilbert MAUGIRON, Patrice RODIER.

Excusé(es) : Mme Nicole BODIN pouvoir à Sandra PILLOTTI

Absent(es) :

Secrétaire : M. Didier JOANNAIS

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

Numéro	OBJET	DECISION du Conseil
2023-030	Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire	Approuvée
2023-031	Contrat de restauration scolaire 2022-2023	Approuvée
2023-032	Convention avec de délégation pour l'organisation de service de transport scolaire sur le territoire de l'Isère entre la commune et la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Approuvée
2023-033	Protection du hameau de Péchal – Conventions de mise à disposition des terrains pour l'édification du merlon pare-bloc	Approuvée
2023-034	Sécurisation AEP Leygat Roussillon – Constitution d'une servitude de passage d'une canalisation	Approuvée
2023-035	Budget communal M14 - Décision modificative n°1	Approuvée
2023-036	Approbation de la Convention pour la création d'un Service mutualisé « Eau et Assainissement »	Approuvée
2023-037	Réhabilitation du bâtiment de l'école – Diagnostic - Subventions	Approuvée
2023-038	2023-038 Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité	Approuvée
2023-039	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal <i>Annule et remplace la délibération n°2020-014 du 25 mai 2020</i>	
2023-040	Baux commerciaux : supérette et restaurant	
2023-041	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un accord cadre à bon de commande pour les travaux d'entretien et réparations des voies communales et entretien des cours d'eau avec le bureau Alp'études	Approuvée

Document affiché le 13 juin 2023